



DISCOURS ORAL ET ECRIT

Transcodages, transsubstantiations, stylisations et effets de sens

Journées d'étude

Ecole doctorale en Sciences du langage

Bloc de formation : Analyse du discours

Université de Lausanne

Bâtiment Amphimax - Auditoire 414

30 avril et 1^{er} mai 2009

Organisation et renseignements : 021 / 692 29 48

Antoine Auchlin – antoine.auchlin@unige.ch

Marcel Burger – marcel.burger@unil.ch

Vincent Capt – vincent.capt@unil.ch



DISCOURS ORAL ET ECRIT

Transcodages, transsubstantiations, stylisations et effets de sens

Présentation générale

Aborder la question de l'oral dans l'écrit et inversement, c'est partir d'une distinction d'*usages* : celle séparant le code écrit du code oral, en fonction de conditions d'utilisation variées, et d'une différence de matérialisation, graphique et visuelle, acoustique et auditive. C'est ensuite identifier une écriture de l'oral et, partant, une oralité de l'écrit. Le transcodage implique alors pour l'analyste de prélever, au sein de la textualité, des indices relevant de l'oral, respectivement de l'écrit. La démarche cherche ainsi à identifier ce qui, de l'oral, est transféré au texte écrit, et, corrélativement, ce qui, de l'écrit, est transféré au dit oral. Dans le même ordre d'idées, on distingue alors ce qui, dans l'écrit, relève de l'oral, et ce qui dans l'oral, relève de l'écrit.

Plus particulièrement, ces deux journées ont deux sortes d'objectifs. D'une part, la présentation, à fins de discussion, de concepts mobilisés pour des recherches sur des textes qui manifestent une *oralité par l'écrit* et une *écriture par l'oral*, comprises comme des « effet-du-texte ». D'autre part, la discussion des implications méthodologiques de ces transferts conceptuels afin de mieux cerner la traçabilité de leurs usages.

(EN COMPLÉMENT, VOIR ÉGALEMENT EN PAGE 11 LA PROPOSITION DES
DOCTORANTS LAUSANNOIS, INTITULÉE *PENSER L'ORAL ÉCRIT*,
ARTICULÉE À LEUR CONTRIBUTION RESPECTIVE)

Conférenciers invités

Première journée

Hugues DE CHANAY est professeur à l'université Lumière Lyon 2, et membre du laboratoire ICAR (CNRS-Lyon 2). Ses objets de recherches actuels sont principalement : les phénomènes d'hétérogénéité énonciative (polyphonie, dialogisme, diaphonie) en discours, corpus écrit et surtout oraux, dans le cadre d'une approche interactive et multimodale ; la description des corpus polysémiotiques et l'opposition dire / montrer ; le fonctionnement des débats politiques (négociation des éthos et des identités, stratégies verbales et non verbales...).

Catherine KERBRAT-ORECCHIONI est actuellement professeure émérite à l'université Lumière Lyon 2, et membre du laboratoire ICAR (CNRS-Lyon 2). Ses objets de recherches actuels sont principalement : le fonctionnement des débats politiques (négociation des éthos et des identités, stratégies verbales et non verbales) ; les formes nominales d'adresse envisagées dans une perspective interactionnelle et contrastive (variations intraculturelles et interculturelles). Sur ce thème, elle pilote un groupe de recherches comportant une quinzaine de personnes.

Seconde journée

Professeur à l'université catholique de Louvain, **Anne-Catherine SIMON** est rattachée au centre de recherche Valibel (<http://www.uclouvain.be/valibel>). Ses thèmes de recherche actuels sont le français parlé (phonétique, syntaxe, discours), et particulièrement les dimensions prosodiques dans leurs relations à la structuration des textes oraux et aux phénomènes interactionnels et sociolinguistiques. Elle manifeste également un intérêt pour la constitution et l'annotation de corpus oraux.

Programme

Jeudi 30 avril 2009

UNIL – Amphimax – auditoire 414

08h30-08h45 Antoine AUCHLIN (Université de Genève), Marcel BURGER & Vincent CAPT (Université de Lausanne) : ouverture du colloque

08h45-10h Hugues DE CHANAY & Catherine KERBRAT-ORECCHIONI & (Université de Lyon 2) : *De l'oral à l'écrit/ de l'écrit à l'oral (1)*

10h-10h30 discussion

10h30-10h45 PAUSE

10h45-11h30 Rudolf MAHRER (Université de Lausanne & Université Paris 3) : *L'oralité de la sémiologie et celle de la poésie. Quel rapport ?*

11h30-12h discussion

12h15-13h15 REPAS (Restaurant de Dorigny)

13h30-14h15 Cyrille FRANÇOIS (Université de Lausanne) : *La voix : un terme de l'oral pour décrire l'écrit. Etude comparative des contes de Perrault, Grimm et Andersen*

14h15-14h45 discussion

14h45-15h30 Vincent CAPT (Université de Lausanne) : *Discours épistolaire et oralité. Une problématique pour l'analyse discursive de lettres asilaires de la Collection de l'Art Brut*

15h30-16h Discussion

16h-16h30 PAUSE

16h30-17h15 Olivier KNECHCIAK (Université de Lausanne) *L'oralité en acte : rythme et performativité du langage dans les Songs of Innocence & of Experience de William Blake*

17h15-17h45 discussion

18h Vin d'honneur offert par la Faculté des lettres

Vendredi 1^{er} mai 2009

UNIL – Amphimax – auditoire 414

08h30-9h45 Anne-Catherine SIMON (Université Catholique de Louvain) : *Parler comme un livre... Le marquage prosodique des styles à l'oral*

9h45-10h15 discussion

10h15-10h30 PAUSE

10h30-11h45 Hugues DE CHANAY & Catherine KERBRAT-ORECCHIONI (Université de Lyon 2) : *De l'oral à l'écrit/ de l'écrit à l'oral (2)*

11h45-12h15 discussion

12h30-13h30 REPAS (Restaurant de Dorigny)

14h00-14h45 Frédéric GACHET (Université de Fribourg) & Mathieu AVANZI (Université de Neuchâtel & Université Paris 7) : *Les incisives de discours rapporté à l'écrit et à l'oral*

14h45-15h15 discussion

15h15-15h30 PAUSE

15h30-16h15 Tea PRŠIR (Université de Genève & Université Catholique de Louvain) : *L'analyse prosodique et polyphonique du double rapport oral-écrit-oral dans la revue de presse radiophonique*

16h15-16h45 discussion

16h45-18h00 Table ronde et synthèses des participants et observateurs : Antoine AUCHLIN (Université de Genève), Marcel BURGER et Vincent CAPT (Université de Lausanne)

18h15 Fin du colloque

Résumés des interventions

Journée 1

Hugues DE CHANAY, Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, ICAR, Université Lumière Lyon 2 :
De l'oral à l'écrit / de l'écrit à l'oral (1)

Si l'on admet que l'opposition écrit/oral se définit en termes de canal (visuel vs audio-visuel) et de matériau sémiotique (graphique vs phonique et mimo-gestuel), on ne peut pas parler de « continuité » entre ces deux formes de réalisation possible des messages linguistiques. Ce que l'on observe en revanche fréquemment, c'est d'une part l'existence de situations « oralo-graphiques » (classes, conférences, réunions de travail etc.) et d'autre part des opérations de transformation d'un matériau phonique en matériau graphique et inversement, cette « transsubstantiation » ayant évidemment des incidences plus ou moins importantes sur la teneur même du message. C'est à ces deux processus inverses de *scripturalisation de l'oral* et d'*oralisation de l'écrit* que l'on s'intéressera, à partir de l'analyse de différents types de discours médiatiques.

De l'oral à l'écrit: On prendra pour point de départ le débat Royal-Sarkozy de l'entre-deux-tours des présidentielles (3 mai 2007), dont on peut admettre que même si les débatteurs s'y sont préparé minutieusement, et même s'il comporte des « blocs » préformés, il représente tout de même un exemple de discours se réalisant d'abord sous forme orale (pour reprendre les catégories de Goffman : il ne s'agit ni de discours « lu », ni de discours entièrement « mémorisé », mais d'un discours qui doit au moins produire un « effet-de-fresh-talk »).

On s'attachera aux problèmes que pose et aux conséquences qu'entraîne la transformation de cet objet oral en objet graphique :

(1) dans les transcriptions effectuées dans le but de procéder à l'analyse la plus fine possible du fonctionnement de l'interaction orale — travail qui nécessite de prendre un certain nombre de décisions qui doivent être fondées sur des considérations de divers ordres (en particulier prosodiques et mimo-gestuelles) ;

(2) dans les transcriptions effectuées par les journalistes à l'intention de leurs lecteurs, conformément aux normes habituelles de l'écrit (ponctuation etc.). Ces transcriptions constituent en fait une véritable réécriture, qui entraîne entre autres une relative homogénéisation des « voix » des différents locuteurs.

(3) Les transcriptions de type (2) étant en quelque sorte intermédiaires entre les transcriptions des spécialistes de l'interaction et les dialogues littéraires (théâtre, romans), on fera enfin quelques remarques sur les « effets d'oralité » dans ces dialogues fictionnels, qui n'existent que sous forme écrite mais sont censés restituer des conversations orales se déroulant dans l'univers diégétique.

L'étude comparative portera une attention particulière aux phénomènes d'interruption et de chevauchement de parole.

Rudolf MAHRER, Centre de recherches sur les lettres romandes, Université de Lausanne : *L'oralité de la sémiologie et celle de la poétique. Quel rapport ?*

Dans une contribution de sémiologie générale, je ferai état d'une position qui soutient la possibilité d'une linguistique de l'écrit au sein même de l'héritage saussurien. Une telle linguistique ne se définit ni comme autonome, ni comme dépendante de la linguistique de langue orale, mais elle tâche d'assumer que, au sein d'un idiome à écriture comme le français, oralité et écriture sont deux sous-systèmes sémiologiques dont l'interdépendance constitue la langue. Cette perspective tend à souligner la spécificité de chacun des sous-systèmes, en vertu, notamment, de leur matérialité, de leur mode de production-transmission, et de leurs fonctions sociales.

A partir de là, et dans un second temps, j'envisagerai, de manière contrastive, la manière dont Henri Meschonnic aborde et définit *l'oralité* – concept notoirement central dans son discours théorique. Il s'agira alors de confronter ces conceptualisations de l'oral (l'une *poétique*, l'autre *sémiologique*), et de mieux comprendre leurs rapports.

Éléments bibliographiques

ANIS J. 1988 : *L'Écriture. Théories et descriptions*. Bruxelles, De Boeck.

BENVENISTE E. 1966-1974 : *Problèmes de linguistique générale I & II*. Paris, Gallimard.

CATACH N. (éd.) 1988 : *Pour une théorie de la langue écrite*. Paris, Editions du CNRS.

GELB I. J. 1952 : *A Study of Writing: The Foundations of Grammatology*. Chicago, University of Chicago Press.

- DESSONS G. & MESCHONNIC H. 2003 (1998): *Traité du rythme*. Paris, Nathan.
 MESCHONNIC H. 1989 : *La Rime et la Vie*. Lagrasse, Verdier.
 – 1982, *Critique du rythme. Anthropologie historique de la langue*. Lagrasse, Verdier.
 SAUSSURE F. 1972 (1916) : *Cours de linguistique générale*. Ed. critique de Tullio De Mauro, Paris, Payot.
 ULDALL H. J. 1944 : « Speech and Writing », in *Acta Linguistica*, n° 4, pp. 11-16.
 VACHEK J. 1939 : *Zum Problem der geschriebenen Sprache*. Travaux du cercle linguistique de Prague VIII.

**Cyrille FRANÇOIS, Centre de Langues et Littératures Européennes Comparées,
 Université de Lausanne :**

La voix : un terme de l'oral pour décrire l'écrit. Etude comparative des contes de Perrault, Grimm et Andersen

Certains contes de Perrault, Grimm et Andersen racontent des histoires proches, mais, au-delà d'une apparente similitude, une lecture attentive montre qu'ils le font de manières très différentes. La notion de voix, prise dans une acception plus large que celle proposée par les théories narratologiques, permet de rendre compte de la singularité de chacun des textes : plus que d'identifier l'instance qui prend en charge le récit (« qui parle ? »), il s'agit d'étudier « comment ? » elle le fait. J'analyse ainsi les stratégies narratives et discursives développées par les auteurs pour raconter leurs histoires. L'accumulation de différents critères linguistiques et discursifs crée des effets de voix qui permettent au lecteur de reconnaître un conte de Perrault d'un conte des Grimm ou d'Andersen.

Dans ma présentation, je réfléchirai sur l'emploi que je fais d'un terme de l'oral pour décrire l'écrit. La voix permet justement de lier oral et écrit et de rappeler leur interdépendance, interdépendance d'autant plus significative dans mon corpus qui se joue de la frontière entre les deux. D'une part les textes développent des effets d'oralité qui cherchent à rappeler le langage populaire, et d'autre part le genre même des contes véhicule l'image de textes oraux transcrits par des écrivains. Les auteurs de mon corpus sont en partie responsables de cette image qu'ils ont contribué à développer dans leurs préfaces ou par les frontispices de leurs recueils.

Eléments bibliographiques

- ACZEL, R., 1998 : « Hearing Voices in Narrative Texts », in *New Literary History* 29 : 3, 467-500
 ADAM, J.-M., 2005 : *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Nathan.
 GENETTE, G., 1972 : *Figures III*, Paris, Seuil.
 HEIDMANN, U., 2007 : « Raconter autrement. Vers une poétique de la différence dans les *Contes racontés aux enfants* de Hans Christian Andersen », in *(Re)lire Andersen. Modernité de l'oeuvre*, M. Auchet éd., Paris, Klincksieck, 103-121.
 MAINGUENEAU, D., 2004 : *Le discours littéraire : Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin.
 MESCHONNIC, H., 2006 : *La rime et la vie*, Paris, Gallimard (Folio essais) [1989].
 RABATEL, A., 2001 : « Fondus enchaînés énonciatifs. Scénographie énonciative et points de vue », in *Poétique* 126, Paris, Seuil, 151-173.
 - 2006 : « Genette, les voix du texte littéraire et les phénomènes d'hétérogénéité discursive », in *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, L Perrin éd., *Recherches Linguistiques* 28, 2006.

Vincent CAPT, Université de Lausanne :

Discours épistolaire et oralité. Une problématique pour l'analyse discursive des lettres asilaires de la Collection de l'Art Brut

Les lettres que nous retenons ont été écrites au début du XX^{ème} siècle dans des hôpitaux psychiatriques. Elles illustrent toutes un même macro acte de discours, que la régulation générique et l'espoir des épistoliers d'être plus entendus qu'à l'oral impliquent d'écrire : la demande de sortie de l'hôpital. Cette requête mobilise et réactive à l'écrit des interdiscours ayant trait à l'oral, à la sphère de la juridiction plus particulièrement. Les conditions de production et de réception entre une personne internée et un médecin font pression sur la communication épistolaire et rappelle certains aspects des échanges conversationnels oraux.

Dans le cadre d'analyse de la linguistique textuelle des discours, nous mobilisons les plans discursifs de l'action, de l'interdiscours et de l'interaction sociale, en tant que prismes analytiques de ce que nous nommons ici *oralité*. En

définissant le discours comme unité d'analyse, le terme d'oralité est globalement inscrit dans l'univers continu et situé de la réalisation des textes. Dans cette analyse, il tend à indiquer : le *remplacement* du canal oral par l'écrit nécessité par des circonstances d'émission, l'*écho* de pratiques discursives orales mis en scène dans l'écrit et le *transfert* au discours écrit de principes régulant certains échanges oraux.

Dans un premier temps, les plans continus de l'analyse de discours permettront de voir que la lettre, dont la réalisation se caractérise par un décalage spatio-temporel empêchant sa concrétisation au travers du canal oral, laisse lire de l'oralité. Dans un deuxième temps, ces plans interrogeront le rôle du sujet du discours dans son rapport à l'oralité, en tant qu'il est ici celui qui n'a précisément pas de « bouche » sociale. Dans un troisième temps, l'oralité, planifiée discursivement, sera mise au profit de l'idée suivante : que nous avons affaire à une oralité « négative », en défaut d'oral, où le texte écrit renvoie à tout ce qui discursivement ne peut pas être réalisé oralement. Le mode même d'existence sémiotique, l'écrit, serait ainsi un facteur de discursivisation des textes. Il viendrait en lieu et place du canal oral. Autrement dit, la lettre asilaire relèverait d'un discours écrit dont l'oralité rendrait compte de productions soumises à une « interdiction d'oral ».

Éléments bibliographiques

- ADAM J.-M. 1998 : « Les genres du discours épistolaire », in *La lettre, entre réel et fiction*, J. Siess (dir.), Paris, SEDES, 37-53.
– 2008 : *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus ».
BAKHTINE M. 1986 : *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, coll. « tel ».
DESSONS G. 2006 : « Vers une poétique du discours », *Emile Benveniste, l'invention du discours*, Paris, In Press, 175-208.
KERBRAT-ORRECHIONI C. 1998 : « L'interaction épistolaire », in *La lettre, entre réel et fiction*, J. Siess (dir.), Paris, SEDES, 15-36.
MAINGUENAU D., 2004 : *Le discours littéraire : Paratopie et scène d'énonciation*, Paris, Armand Colin.
MESCHONNIC H. 2006 : *La rime et la vie*, Paris, Gallimard, coll. « folio ».

Olivier KNECHCIAK, Centre de Langues et Littératures Européennes Comparées, Université de Lausanne :

L'oralité en acte : rythme et performativité du langage dans les Songs of Innocence & of Experience de William Blake

Les poèmes et gravures de William Blake (1757-1827) offrent une prise particulièrement adéquate à une lecture qui mettrait en évidence le fait que le rythme dans le langage n'est pas qu'une production répétitive, cadencée ou périodique de sons, de mètres ou de signes mais peut être asymétrique, varié, fluctuant, impliquant ainsi l'organisation générale d'un discours. Nous pouvons alors admettre que le rythme n'est pas uniquement une forme linguistique, mais une *forme-sujet*, c'est-à-dire une fusion de l'énonciation et de l'énoncé, du sujet historique comme discours, dans et par le discours. Dans cette perspective, pour reprendre Meschonnic, la notion d'oralité « est le rapport nécessaire, dans un discours, du primat rythmique et prosodique de son mode de signifier à ce que dit ce discours. L'oralité est collectivité et historicité » (1982 : 280).

A partir d'exemples précis tirés des *Songs of Innocence and of Experience* (1794), je tenterai ainsi de cerner, tout en les problématisant, les manifestations d'une oralité que je définirai en termes rythmiques et performatifs. Il s'agira de voir comment cette oralité peut être comprise comme une action faite sur le langage et comment elle se manifeste dans son lieu de réalisation propre, à savoir dans le discours organisé par le rythme.

Éléments bibliographiques

- BLAKE, W., 1988, *The Complete Poetry and Prose of William Blake*. Erdman, David V.ed.,(1965). Rev. ed. Berkeley : University of California Press, 1988.
ATTRIDGE D. 1982 : *The Rhythms of English Poetry*, English Language Series n°14. New York : Longman.
BENVENISTE, E. 1966 : *Problèmes de Linguistique Générale*. Paris, Gallimard, « Tel ».
– 1974 : *Problèmes de Linguistique Générale 2*. Paris : Gallimard, « Tel ».
ESTERHAMMER, A. 1994 : *Creating States : Studies in the Performative Language of John Milton and William Blake*. Toronto : University of Toronto Press.
MESCHONNIC, H. 1982 : *Critique du Rythme : anthropologie historique du langage*. Lagrasse : Editions Verdier.

– 1975 : *Le signe et le poème*. Paris : Essai Gallimard.

MESCHONNIC, Henri & DESSONS, Gérard (2005) [1998] : *Traité du rythme des vers et des proses*. Paris : Armand Colin.

Journée 2

Anne-Catherine SIMON, VALIBEL, Université Catholique de Louvain :

Parler comme un livre... Le marquage prosodique des styles à l'oral

On peut parler avec un style écrit, et écrire avec un style parlé. Le choix d'un code (graphique, phonique) ne conditionne pas nécessairement un style. Ce dernier dépend de caractéristiques du locuteur / scripteur et de caractéristique de la situation. Koch & Oesterreicher (2001) ont montré comment les conditions de production d'un texte (préparation ou improvisation, situation monologique ou dialogique, contrainte ou liberté thématique, etc.) influent sur son style, que ce soit au niveau pragmatique, syntaxique, lexical ou prosodique.

Cette contribution se centre sur les productions orales. On cherche à montrer comment différents styles de parole se construisent en utilisant les ressources de la prosodie (accentuation, registre mélodique, rythme), et on cherche à comprendre quels effets de sens sont produits par cette variation stylistique à l'oral. Ces phonostyles prosodiques sont-ils stabilisés, ont-ils une valeur conventionnelle ? Ou sont-ils à interpréter au niveau iconique ?

Hugues DE CHANAY, Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, ICAR, Université Lumière Lyon 2:

De l'oral à l'écrit / de l'écrit à l'oral (2)

On prendra comme point de départ ici deux types de discours monologal oral « préparé » (puisque préalablement écrit) :

(1) l'un, monocanal, et n'autorisant en principe pas l'insertion de séquences « improvisées » : extraits de journaux radiodiffusés *Ius* (sur la chaîne nationale France Musique notamment) ;

(2) l'autre, bi-canal, autorisant de petits écarts par rapport à l'écrit original, et par conséquent une alternance *lu / parlé* (opposition dont on essaiera de repérer les marqueurs) : allocutions publiques en présence d'une assemblée, et simultanément filmées (on s'attachera en particulier au discours « Innovation et recherche » prononcé par N. Sarkozy le 22 janvier 2009).

La transformation de l'objet graphique en un objet oral se caractérise quant à elle :

– par un changement de canal, pour ce qui est du matériel proprement linguistique (à la radio comme lors d'allocutions publiques, au canal visuel se substitue le canal auditif ; dans le second cas, bi-canal, on peut se demander dans quelle mesure l'adjonction du canal visuel infléchit la perception du linguistique « oralisé ») ;

– par un enrichissement sémiotique, *via* le canal auditif (prosodie, timbre), et bien sûr lorsqu'il est disponible *via* le canal visuel (dimension « posturo-mimo-gestuelle », sans oublier les indices visibles qui n'ont pas de destination communicative expresse, mais signifient néanmoins) : enrichissement qui permet d'interroger les présupposés du concept rhétorique d'*actio* — qui conçoivent la mise en gestes et en voix comme un ajout ultime et en quelque sorte externe, lors de la prestation, à un discours linguistique autonome et complet ; ajout qui plus est lui-même « préparé ». S'il est plus que probable que ce n'est pas le cas dans le *fresh-talk*, on peut également se demander si les performances de discours préalablement écrits, notamment les allocutions politiques, obéissent à une planification qui répartit les rôles de manière aussi nette que dans les didascalies au théâtre, ou dans cette caricature d'allocution publique qu'on trouve dans la pièce *Répétition publique* d'Enzo Cormann.

L'étude portera une attention particulière à deux phénomènes :

– la gestion spatiale *vs* spatio-temporelle de la structuration du discours : disponible pour l'œil sous forme de mise en paragraphes, encarts, gros titres, etc., les informations sur les macro-structures discursives doivent trouver un « rendu » différent à l'oral ;

– la dimension rhétorique, et notamment celle de l'ethos, est considérablement infléchie par la transsubstantiation (en quelque sorte, la substance agit sur l'essence...) : en particulier, N. Sarkozy dans son discours du 22 janvier apparaît « goguenard », caractéristique nettement moins présente dans la version réécrite *a posteriori* disponible sur le site de l'Élysée, et dont on peut même se demander si elle n'était pas absente de l'écrit d'origine.

Frédéric GACHET (Université de Fribourg) & Mathieu AVANZI (Universités de Neuchâtel et de Paris Ouest Nanterre la Défense) :

Les incises de discours rapporté à l'écrit et à l'oral

Dans cette communication, nous présentons un travail en cours portant sur les aspects syntaxiques et prosodiques des incises de discours rapporté (IDR), en français parlé et écrit.

On désigne par incise de discours rapporté des constructions verbales comme celles qui sont soulignées dans les énoncés ci-dessous :

- (1) mais non je t'ai demandé des poivres *elle me dit* [crpf, pri-bay 2]
- (2) et la droite *dites-vous* n'a pas pu apporter une réponse satisfaisante [crfp, pub-poi 1]
- (3) je dis elle n'entend pas ah oui c'est vrai *qu'elle me fait* [pfc]

Sous bien des aspects, l'incise de discours rapporté est encore très méconnue. D'abord, son statut syntaxique est encore énigmatique. Dans une vision superficielle, relayée par certaines grammaires traditionnelles, l'incise présente un statut paradoxal, superposant une fonction syntaxique de proposition principale et un statut informatif d'arrière-plan, dû à sa position en incise. Cela nécessite de s'interroger sur son statut syntaxique : en tant qu'élément d'arrière-plan, l'incise peut-elle endosser le rôle de proposition principale ? Chercher des réponses à cette question demande notamment de se pencher sur le statut sémiologique du discours direct, et de se demander ce que ce statut implique en termes de lien syntaxique entre le segment de DD et le discours citant.

D'autre part, on connaît mal ce qui motive l'utilisation de l'IDR, particulièrement à l'oral. Elle est constamment employée dans l'écriture de fiction et dans la presse, écrite ou orale, mais on y recourt rarement dans l'oral spontané, sans qu'on en connaisse la raison, ni les circonstances qui déclenchent son emploi dans ce registre.

Enfin, la prosodie des incises a été peu explorée jusqu'ici. Les études portant sur la prosodie de tels segments ne sont pas très nombreuses concernant le français des conversations. Les seules informations dont on dispose consistent en quelques remarques ponctuelles, basées sur la perception des chercheurs qui s'y sont intéressés. L'idée communément admise est que ces incises verbales seraient actualisées comme des segments parenthétiques, donc dans des groupes intonatifs différents par rapport à la structure à laquelle ils se rattachent, avec une intonation spécifique peu modulée (cf. la notion de *postfixe* dans la macro-syntaxe aixoise de Blanche-Benveniste *et al.* 1990, ou de *postrhème* chez Morel & Danon-Boileau 1998). Quand les remarques sur la prosodie sont plus formelles, elles reposent en général sur des phrases lues en laboratoire (Delais-Roussarie 2005, 2006), énoncés qui ne présentent pas la complexité de la parole spontanée. Dans cette communication, nous voudrions discuter ce préjugé bien implanté à la lumière des corpus de français spontané.

Éléments bibliographiques

- Jacqueline Authier-Revuz, 1992, « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'Information grammaticale*, n° 55, 38-42.
- Jacqueline Authier-Revuz, 1993, « Repères dans le champ du discours rapporté (suite) », *L'Information grammaticale*, n° 56, 10-15.
- Claire Blanche-Benveniste, 1989, « Constructions verbales "en incises" et rection faible des verbes », in *Recherches sur le français parlé*, no 9, 53-73.
- Claire Blanche-Benveniste *et al.*, 1990, *Le Français parlé : études grammaticales*, Paris, CNRS Editions.
- Benoît de Cornulier, 1978, « L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique », *Cahiers de linguistique*, n° 8, Presses de l'Université du Québec, Montréal, 53-95.
- Juan Manuel Lopez Muñoz *et al.*, 2004, *Le discours rapporté dans tous ses états*. Paris l'Harmattan.
- Elisabeth Delais-Roussarie, 2005, « Vers une grammaire prosodique formelle : le cas des incidentes en français » In *Actes électroniques de la conférence Interface Discours et Prosodie 05*, Université de Provence.
- Elisabeth Delais-Roussarie, 2006, « La prosodie des incidentes en français. » In *Cahiers de Grammaire 30*.
- Frédéric Gachet & Mathieu Avanzi, à paraître, « Les parenthèses en français: étude prosodique », Nancy, Verbum.
- Pierre Le Goffic, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Mary-Annick Morel & Laurent Danon-Boileau, 1998, *Grammaire de l'intonation. L'exemple du français oral*, Bibliothèque de Faits de Langues, Paris-Gap, Ophrys.
- Laurent Perrin, 2003, « Citation, opacité, point de vue », *Polyphonie – linguistique et littéraire 7*, Samfundslitteratur Roskilde, 63-93.

Tea PRŠIR, Université de Genève & Université Catholique de Louvain :
L'analyse prosodique et polyphonique du double rapport oral-écrit-oral dans la revue de presse radiophonique

La revue de presse radiophonique est un discours oral, qui rend compte d'un discours écrit (la presse), lequel rend compte de discours tenus dans l'espace public, ou d'événements incluant des discours (congrès, meeting, etc.). Les traces du passage d'un discours par ces différents supports sont présentes dans la revue de presse où le code oral cohabite avec le code écrit. Deux cas particuliers de code oral ont été repérés. Le premier cas, dans lequel le revuiste se veut proche du public en utilisant les interjections et le rire, est une occasion de commenter le contenu transmis. Le deuxième cas, qui est au centre de ma recherche, se manifeste lorsque le revuiste théâtralise une citation. Il s'agit du double codage de l'écrit oralisé: le texte a les marques du code écrit et la performance orale renvoie directement au code oral par les variations voco-prosodiques et par certaines caractéristiques propres à l'oral (absence de négation, amuïssement des sons).

Deux étapes majeures de l'analyse – polyphonique et prosodique – sont réalisées séparément, afin de les mettre ensemble ultérieurement. L'analyse polyphonique consiste en la segmentation en unités polyphoniques et tente de répondre à la question suivante : quelles sont les instances énonciatives qui sont évoquées dans le discours du revuiste, ou, autrement dit, à qui attribuer des propos et qui en a la responsabilité énonciative ? L'analyse prosodique complète l'analyse polyphonique en indiquant les différentes manifestations voco-prosodiques de la polyphonie. Les différents procédés de la mise en voix sont examinés à l'aide de logiciels (Praat, Prosogramme, ProsoReportDynamic). Dans ma communication, j'exposerai les premiers résultats du couplage des deux analyses.

Admettons qu'on explore spontanément ce qui est moins connu à l'aide de catégories empruntées à des domaines plus familiers. Alors l'oral est mieux connu que l'écriture. Ne parle-t-on pas, communément, à propos de textes écrits : d'assonance, de rime, de voix ou de ton, notions qui sont originaires liées au domaine de l'oralité ? – c'est-à-dire du langage qui va de la bouche à l'oreille. C'est aussi le cas, encore que plus complexe, de la notion de rythme.

On peut invoquer deux raisons cardinales à ce penchant, consistant à se présenter l'écrit par l'entremise de catégories de l'oralité. D'abord, au plan du sens linguistique commun (épilinguistique) : l'expérience langagière est, prioritairement, autant pour la philogénèse que pour l'ontogénèse, une expérience orale ; ce serait donc, spontanément à cette prime expérience qu'est rapporté tout phénomène langagier. Ensuite, au plan de l'histoire des sciences du langage (métalinguistique), en reconnaissant à Saussure la tutelle de la linguistique moderne, gagée sur le succès de la phonologie, on instituera l'appareil phonatoire-auditif en milieu « naturel » de la langue (CLG : 46), de son système et de ses transformations relativement auquel l'écriture n'est qu'un élément perturbateur (CLG : 53).

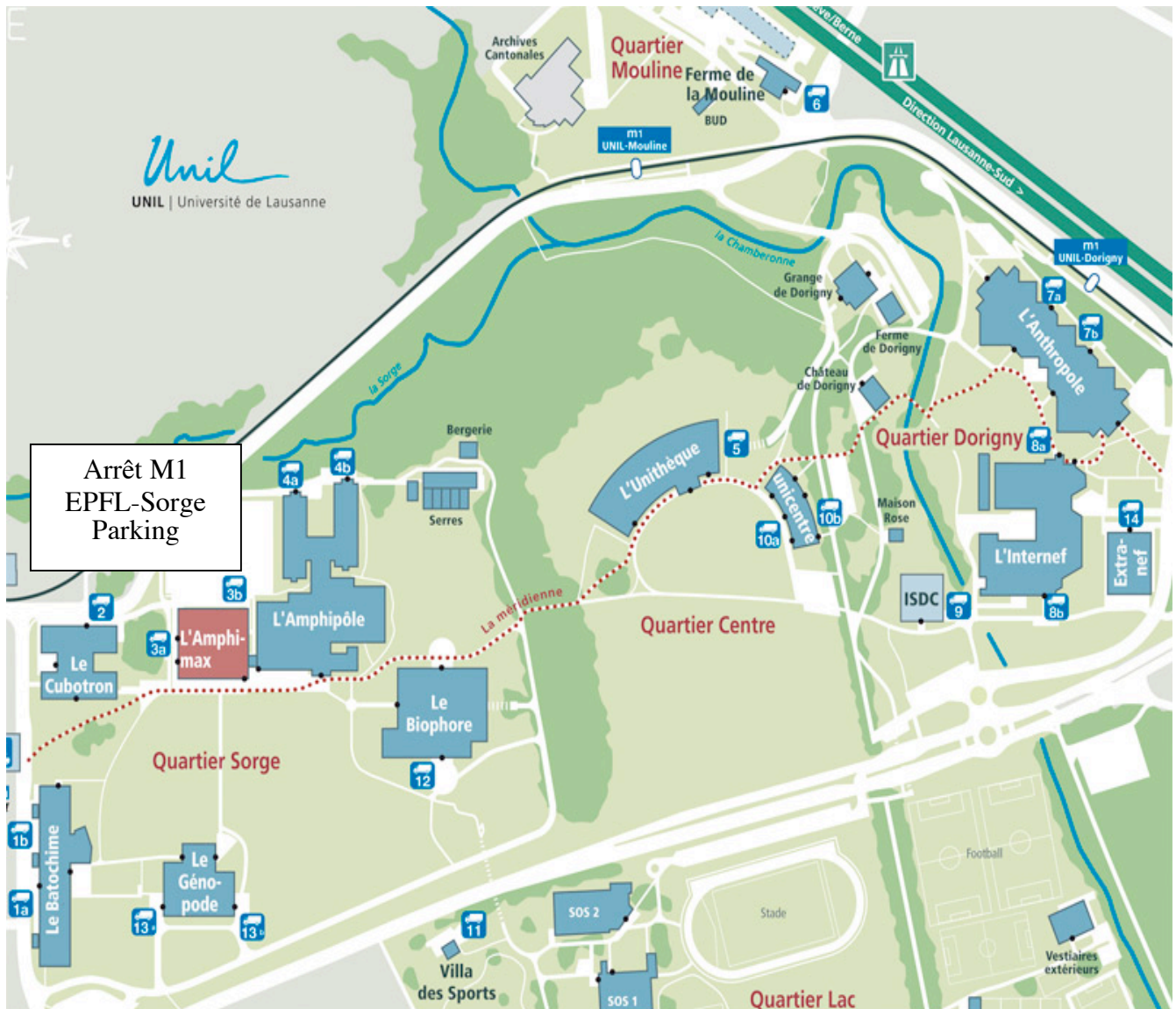
L'histoire de la science linguistique et l'imaginaire langagier ordinaire tendent vers une édification de l'oral comme expérience de référence pour et à partir de laquelle penser le langage – l'écriture apparaissant alors, au mieux, comme un autre système de signes, objet de la sémiologie générale ou d'une discipline spécifique (la graphématique ou grammatologie) selon l'autonomie qu'on lui reconnaît ; au pire comme un système tout à fait subordonné à la langue (orale par nature), voué à la représenter, et non susceptible de fonder une discipline spécifique.

A partir de ce point de départ bien connu, comment les chercheurs, en littérature ou en sciences du texte, soucieux de la matérialité sémiologique des discours, peuvent-ils rendre spécifique leur approche de la dimension orale de l'écrit, où l'oralité ne se réduit pas à un mode d'émission ? Par-delà la définition négative – ne disant rien de ce que peut être une écriture orale – d'après laquelle l'écrit est conventionnellement ce qui n'est pas oral, il s'agit de penser les réalisations textuelles et discursives ainsi que les diverses conceptualisations de l'oralité dans et par l'écriture.

Ainsi, continuer de penser l'écriture « au travers » de notions issues du domaine mondain de l'oralité est-ce confirmer la préséance de l'oral, voire la dépendance unilatérale de l'écriture relativement à l'oralité ? Est-ce reconnaître que l'écriture n'est pas un système sémiologique susceptible d'une approche propre ? Est-ce attester d'une pensée des discours écrits encore incapable de dégager les spécificités de son objet et recourant à des métaphores, plus ou moins judicieuses, dans l'attente de la détermination d'une conceptualité proprement graphématique ? Ou, enfin, est-ce prêter à ces notions (voix, ton, rythme, ...) une dimension sémiologique qui transcende l'opposition oralité/écriture et les situer à un niveau supérieur, subsumant cette opposition ?

Au-delà de l'interrogation – lieu commun et néanmoins passionnant des études littéraires depuis bientôt un siècle – sur la représentation de l'oral dans et par l'écriture, c'est la question (en réalité étroitement liée à la précédente) *de la pensée de l'écriture comme lieu de l'oralité* qui nous intéresse ici. *A l'horizon*, il s'agirait de savoir articuler conceptuellement ces deux entités sémiologiques, de l'écriture et de l'oralité, parce qu'il y a lieu de croire que cette articulation théorique conditionne l'exercice de la description et de l'interprétation des discours. *A portée de main*, il s'agira de réfléchir à nos pratiques interprétatives, lorsqu'elles recourent à des notions qu'on estime afférentes au domaine de l'oralité, et qu'on a jugées néanmoins, *a priori* au moins, utiles à la description de l'écriture. A partir d'exemples d'analyses textuelles recourant aux notions de ton, de rythme, de voix et d'oralité (au sens de Meschonnic), on se demandera quelle(s) propriété(s) de l'écrit on cherche à construire par ces termes. L'intérêt dépasse nettement celui d'un hygiénisme critique – visant à n'utiliser enfin que des termes propres. En réfléchissant aux faits de l'écriture qui sont pensés par des concepts oraux, on entend mettre en évidence les imaginaires de la relation entre écriture et oralité. On verra notamment, dans les exemples d'analyse, que l'oral apparaît souvent comme le lieu où se pense la relation de la subjectivité aux matérialités langagières.

Plan d'accès au bâtiment Amphimax



http://www.unil.ch/webdav/site/aces/shared/cartes_batiments/amphimax.jpg

Accès en transports publics depuis la gare CFF de Lausanne (25 min.)

- prendre d'abord le M2 à l'arrêt « Lausanne-Gare » (à côté du Mc Donald) direction « Croisettes » : sortir à l'arrêt suivant « Lausanne-Flon »
- prendre ensuite le M1 à l'arrêt « Lausanne-Flon » direction Renens-Gare : sortir à l'arrêt EPFL-Sorge

Accès depuis l'autoroute

- prendre la direction « Lausanne-Sud », puis suivre la sortie « UNIL-EPFL »